

## MRC de Papineau



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la MRC de Papineau tiendra une assemblée publique de consultation dont l'objet est de présenter deux projets de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) (3<sup>e</sup> génération), règlement numéro 159-2017, en vigueur depuis le 21 février 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'assemblée publique de consultation se tiendra le lundi, 17 juillet 2023 à 19 heures à la salle Norman MacMillan de la MRC de Papineau, située au 266, rue Viger à Papineauville.

Le premier projet de règlement a pour objet de revoir à nouveau l'aire d'affectation « Commerciale autoroutière » ainsi que les usages pouvant être autorisés au nord de l'échangeur de l'autoroute 50 à Fassett.

Le deuxième projet de règlement a pour objet de remplacer l'aire d'affectation « Agriculture à potentiel élevé » sur le territoire de la municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, au nord de l'autoroute 50, par une aire d'affectation « Agriculture dynamique » et d'y autoriser les usages prévus dans cette affectation.

Des copies des projets de règlement peuvent être consultées au bureau de chaque municipalité du territoire de la MRC de Papineau ainsi qu'aux bureaux administratifs de la MRC de Papineau, au 266, rue Viger, à Papineauville.

Tout commentaire ou mémoire peut être envoyé par écrit à monsieur Pierre Duchesne, aménagiste, à l'adresse suivante : [p.duchesne@mrc-papineau.com](mailto:p.duchesne@mrc-papineau.com), jusqu'au 28 juillet 2023, en indiquant le projet de règlement sur lequel il porte.

Donné à Papineauville, ce 28 juin 2023.

Roxanne Lauzon  
Directrice générale et greffière-trésorière